
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR14.23PR**

concernant

**une demande de crédit d'investissement de Fr. 790'000.- pour les travaux
d'aménagement d'un parking relais sur le site du Parc scientifique et technologique**

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé le 30 juin 2014.

Elle était composée de Messieurs Stéphane BALET, Johann GILLIÉRON, Mathias HUMBERT, Pierre HUNKELER, Nuri HAJDARI remplaçant Mme Joanne MÜLLER, Roland VILLARD, Bart WIND et de la soussignée, désignée rapportrice.

La délégation municipale était composée de M. Daniel VON SIEBENTHAL, syndic et de M. Luc TOMASETTI du service de la mobilité. Nous les remercions pour leur disponibilité ainsi que pour leurs explications.

Les principes directeurs de la politique du stationnement ont été présentés à la population et aux conseillers en septembre 2013. Le plan directeur du stationnement vise à fournir une offre adaptée à l'ensemble des usagers de la route, tant sur le plan du stationnement, de la tarification, que de la localisation des places de parc.

Les pendulaires peuvent actuellement stationner aux Rives-du-Lac et à Y-Parc. La gare de Grandson comptera env. 50 places dès décembre 2015. Il existe également le P+R d'Yverdon situé près des ateliers CFF, qui est un parking privé et dont les listes d'attentes sont conséquentes. Notre ville compte 27'000 places de parc privées, y compris celles des centres commerciaux pour 15'000 véhicules immatriculés sur la ville.

Afin de répondre à la politique du stationnement, le présent préavis nous est soumis. Il s'agit là d'une 1^{ère} étape concrète. La Municipalité souhaite se préoccuper du sort des pendulaires, ce que certaines villes n'ont d'ailleurs pas fait. Elle relève que la création d'une offre pour les pendulaires ne comprendra certainement pas assez de places, mais il y a tout de même d'autres possibilités sur les parkings privés.

La copropriété du PST mettra à disposition gratuitement 4000 m² pour réaliser le parking relais. Il s'agira d'un aménagement fonctionnel comprenant 152 places de parc pour les voitures. Le parking sera muni d'éclairage, d'horodateur et d'un portique à l'entrée afin de sécuriser le tout. D'autre part, la cadence des bus Travys desservant le parking-relais aux heures de pointe sera de 10 minutes. L'accès à ce parking sera réservé à des usagers ne travaillant pas sur le site d'Y-Parc. Une collaboration avec Mobilis sera mise en place afin de déterminer le tarif.

Une station de 14 bornes pour des vélos en libre-service Publibike ainsi qu'un garage sécurisé avec un système à clé pour 10 vélos font également partie des aménagements.

La réalisation des travaux sera simple et le parking prévu pour une durée de 10 ans maximum, ceci dans le but de construire à terme un parking en silo. Le choix des matériaux sera donc peu cher au vu de la durée. Une convention sur 5 ans renouvelable avec la copropriété du PST sera établie. Le coût du démontage est de l'ordre de Fr. 100'000.-- à Fr. 150'000.--. Les 152 nouvelles places de stationnement créées ne font pas partie des 4'000 places de parc existantes sur le site d'Y-Parc. La surveillance du parking sera assurée par une société privée. Cette dernière touchera des commissions sur les amendes.

Le coût réel d'une place de parc est de CHF 12.00/jour. La commune subventionne à hauteur de CHF 8.00/jour (40 semaines à 5 jours). Cette manière de faire est un prix d'appel et permet ainsi d'inciter les pendulaires à changer leurs habitudes rapidement. Il faut relever qu'il s'agit d'une nouvelle manière de vivre le stationnement à Yverdon-les-Bains, le but étant de soulager le centre ville des pendulaires et de couvrir les frais de mise en œuvre. La Municipalité compte sur 2 à 3 ans pour modifier les habitudes de parking. Un utilisateur de ce futur parking est obligé d'être au bénéfice d'une carte journalière Mobilis ou d'un abonnement de transports, ceci en sus du prix de la place de parc.

Un système de macarons est prévu dans la politique du stationnement pour le centre ville en premier lieu et ensuite dans les autres quartiers. Il faut souligner que les macarons ne seront introduits qu'entre 2015 et 2017. La commission trouve que cette solution intervient trop tardivement et souhaite que la Municipalité accélère la mise en place de cette mesure, ceci pour des raisons d'équités entre les quartiers.

Conclusions : La commission est convaincue du bien-fondé de cette demande et de l'utilité d'un parking relais pour notre ville. Néanmoins, elle exprime le souhait que les macarons de stationnement soient introduits plus rapidement qu'entre 2015 et 2017 afin de donner une certaine équité à tous les quartiers de la ville et ainsi inciter les pendulaires à utiliser les moyens mis à disposition.

Au vu de ce qui précède, et à l'unanimité de ses membres, la commission vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers, à accepter ce préavis tel que présenté par la Municipalité.

La rapportrice



Valérie Jaggi Wepf